VIDE GRENIER

DIMANCHE

29 OCTOBRE 2023

COMPLEXE SPORTIF

DE SAINTE MARIE

Rue du Colonel Bézier

44210 PORNIC

ORGANISE PAR LA LUNE A L'ENVERS

AIDE AU PROFIT DES ENFANTS DE MADAGASCAR

INSCRIPTIONS ET RENSEIGNEMENTS

Hugues FONTENEAU : 02.40.21.38.84
06.35.92.23.37

hugues.fonteneau@wanadoo.fr

BOISSONS ET RESTAURATION SUR PLACE

BULLETIN D'INSCRIPTION

A retourner à Mr Hugues FONTENEAU

8 Impasse du Terroir

44210 PORNIC

Accompagné de la photocopie de la pièce d'identité (recto-verso) de l'exposant et d'un chèque du montant de l'emplacement à l'ordre :

« LA LUNE A L'ENVERS »

Toute inscription sera validée uniquement à réception du dossier complet au plus tard le 15 OCTOBRE 2023

Passée cette date, les inscriptions se feront en fonction des places disponibles.

Pour tous renseignements complémentaires, téléphoner à :

HUGUES FONTENEAU : 02.40.21.38.84 ou 06.35.92.23.37

Hugues.fonteneau@wanadoo.fr

VIDE GRENIER DU 29 OCTOBRE 2023

NOM :…… PRENOM …….
Tél. :……. Adresse mail :……
Nombre de ml :……..
3, 6, 9 ou 12 m Prix du ml : 4€ TOTAL : ……
Joint chèque N°……. Banque :…
Fait à ……. Le ……..
Signature :

ATTESTATION –INSCRIPTION PERSONNE PHYSIQUE
VIDE GRENIER 29 OCTOBRE 2023

Je soussigné(e) NOM ……. PRENOM…….

Né (e) le……à…….Département…….

Adresse……

Code Postal :…… Ville…….....

Titulaire de la pièce d'identité n°……délivrée le…….

Par ……

N° d'immatriculation de mon véhicule……

Déclare sur l'honneur : - ne pas être commerçant (e).

- de ne vendre que des objets personnels et usagés (article L 310-2 du code du commerce)

-de ne pas avoir participé (e) à plus de 2 manifestations de même nature au cours de l'année civile (article R321-9 du code pénal).

Fait à …… le…….
Signature :

ASSOCIATION « LA LUNE A L'ENVERS »

VIDE GRENIER DU 29 Octobre 2023

REGLEMENT

1 – La Lune à l'envers est organisatrice d'un vide grenier se tenant à la salle polyvalente des sports de STE MARIE SUR MER, le dimanche 29 octobre 2023 de 7 H 30 à 19 H

2 - Le vide grenier est réservé aux particuliers non professionnels ; les particuliers sont autorisés à participer « aux ventes au déballage » en vue de vendre exclusivement des objets personnels, usagés et qui n'ont pas été achetés pour la revente, deux fois par an au plus, conformément à l'article 21 de la loi 2005-882 du 2 aout 2005.

3 -L'exposant doit communiquer les renseignements demandés par son inscription au registre de la manifestation. Toute inscription ne sera validée qu'à réception de la fiche d'inscription intégralement remplie, accompagnée de la photocopie recto verso de la pièce d'identité et du paiement de l'emplacement à raison de 4€ le ml .

4 - Dès son arrivée, l'exposant se dirigera vers les organisateurs munis de sa pièce d'identité pour retirer le n° de son emplacement.

5-Il est interdit de modifier la disposition des emplacements. L'organisateur seul sera habilité à le faire si nécessaire.

6 -Les objets exposés demeurent sous la responsabilité de leur propriétaire. L'organisateur ne peut en aucun cas être tenu pour responsable des litiges tels que perte, vols casses ou autres détériorations. L'exposant s'engage à se conformer à la législation en vigueur en matière de sécurité (produits dangereux, armes, animaux vivants…). L'organisateur se dégage de toute responsable en cas d'accident corporel.

7-Les objets qui resteront invendus ne devront en aucun cas être abandonnés sur le lieu du vide grenier. L'exposant s'engage donc à remporter les invendus. Tout pollueur identifié pourra être passible d'une amende délivrée par les autorités compétentes.

8- La présence à cette journée implique l'acceptation du présent règlement. Toute personne ne respectant pas cette réglementation sera priée de quitter les lieux, sans qu'elle puisse réclamer le remboursement de sa réservation.

9-Les exposants s'engagent à respecter les mesures sanitaires en cours à la date du vide grenier.